

Nombre :

de Membres en exercice 76

de Présents 47

Date de convocation : 28 septembre 2016

de Votants 56

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
4 octobre 2016 - 20 heures**

L'an deux mil seize,
le quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Martine
GEORGET, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme GEORGET, M. THIROUARD, Mme NOIRAUT, M. DUTERTRE,
Mme VAIL, M. BLASQUE, Mmes TURMEL, RENARD, MM. KÄSER, SURCIN, ROCCA,
GARNIER, MAUFAY P., PLESSIS, JOUSSELIN, Mmes MAUFAY C., PIGEOT, FERNANDES, M.
LHERAULT JC., Mmes AMELIN, CHOUANARD, MM. GUY, BUGEY, MIGNOT, Mme DARRY,
MM. SOUVRE, SCHALK, POLICE, SAUVEE, Mme BOIMARE, M. FRANÇOIS, Mmes BILLON,
MOUSSET, MM. DUBOIS, TRUILLET, HEE, CRENIER, Mmes LAMBERT, LAUNAY,
GUILLIN, MM. CHEVALLIER, MAY, Mmes SEVRIN C., HARRIS, MM. GOULET, BOURGOIN,
VALLET.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BAPTISTE (pouvoir à M. ROCCA), Mme HOOD (pouvoir à M.
SOUVRE), Mme GUILLEMIN (pouvoir à Mme MOUSSET), Mme RENIER (pouvoir à M.
TRUILLET), M. FERCHAUD (pouvoir à M. BLASQUE), M. CONON (pouvoir à Mme VAIL), Mme
LHERAULT K. (pouvoir à M. LHERAULT JC.), M. COUTE (pouvoir à M. VALLET), M.
CHOISNARD (pouvoir à M. BOURGOIN).

ABSENTS : MM. SEVRIN P., DENORMANDIE, ETOURNAY, Mme DELOGE, MM. DUCLOS,
BAILLIARD, LALLIER, Mme JUPIN, MM. SINEAU, HAMARD, Mme GIORNO, MM. MINOSIO,
APPERT, VOISIN, Mme FLEURY, MM. VIOLETTE, BROUARD, MAIGNON, MAILLET,
THIBAUT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUY.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 6 septembre
2016.**

Affaires scolaires :

- Temps d'Activités Périscolaires :

La parole a été donnée à M. KÄSER, Adjoint en charge des affaires scolaires, pour la
présentation des trois points qui suivent.

- Convention avec la Gym Volontaire du Val d'Huisne pour l'atelier « Aérolatino » à l'école
de la Taille

M. KÄSER fait savoir que le planning des Temps d'Activités Périscolaires ayant été réactualisé depuis la rentrée, il convient pour l'atelier « aérolatino » de mettre en place une convention avec l'association Gym Volontaire du Val d'Huisne afin de fixer les conditions financières de l'intervenant mis à disposition jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Cet atelier se tiendra les lundi et jeudi de 15h45 à 16h30, il sera facturé 44.06 €/atelier (toutes charges incluses).

Ecole du Theil	Tarif	Nombre d'interventions	Coût total
Atelier aérolatino : Gym Volontaire du Val d'Huisne, lundi et jeudi	44.06 €	65	2 863.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention aux conditions énumérées ci-dessus, qui sera annexée à la présente délibération.

- Modification du taux de vacation pour l'atelier informatique à l'école de la Taille

M. KÄSER rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il a été décidé de procéder au recrutement de vacataires, pour certains ateliers qui ont lieu dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Il précise que le taux horaire de la vacation pour l'atelier « informatique » a été fixé par erreur à 15 € brut et qu'il convient donc de le modifier pour tenir compte du montant qui était fixé jusqu'à présent, à savoir : 24.28 € brut/vacation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier le taux de rémunération de la vacation pour l'atelier « informatique » en le fixant à 24.28 € brut par vacation effectuée durant toute l'année scolaire 2016/2017.
- Création d'un poste complémentaire de vacataire à l'école de la Taille jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016/2017

M. KÄSER informe les membres du Conseil Municipal que la réactualisation du planning des Temps d'Activités Périscolaires à l'école de la Taille nécessite de recruter une personne complémentaire en qualité de vacataire jusqu'au 6 juillet 2017 pour assurer un atelier « jeux de mots ».

Il fait savoir que cet atelier aura lieu deux fois par semaine, de 15h45 à 16h30 et que cette catégorie de personnel ne relève pas du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires des collectivités territoriales et ne bénéficient donc pas des mêmes droits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le maire à recruter à compter de ce jour :
 - un vacataire pour l'atelier « jeux de mots », à raison de 2 interventions par semaine de 15h45 à 16h30 jusqu'au 6 juillet 2017, rémunéré 15 € brut par vacation effectuée de 15h45 à 16h30 ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Bâtiments :

La parole été transmise à M. TRUILLET, Adjoint, pour la présentation de ces dossiers.

- Travaux de transformation d'une partie de l'actuelle mairie déléguée de Saint-Agnan-sur-erre en logement social
 - Attribution des marchés pour les lots : 2) menuiserie-plâtrerie, 3) plomberie-ventilation-carrelage, 4) électricité-chauffage et 5) peinture

M. TRUILLET fait savoir qu'une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée pour les lots n°2 (menuiserie-plâtrerie), n°3 (plomberie-ventilation-carrelage), n°4 (électricité-chauffage) et n°5 (peinture) qui avaient été déclarés infructueux en juin dernier dans le cadre du marché public relatif aux travaux de transformation d'une partie de l'actuelle mairie déléguée de Saint-Agnan-sur-erre en logement social.

Il rappelle que ce marché est composé de cinq lots : 1) maçonnerie, 2) menuiserie-plâtrerie, 3) plomberie-ventilation-carrelage, 4) électricité-chauffage, 5) peinture et que le lot n° 1 « maçonnerie » a déjà été attribué.

Concernant les lots n° 2, 4 et 5, une seule offre est parvenue. Pour le lot n° 3, quatre offres ont été reçues :

			HT	TTC
Lot N° 2	Menuiseries - Plâtrerie 1 seule offre	S.M.A. - ST MARTIN DES LANDES	11 661,00 €	13 993,20 €
Lot N° 3	Plomberie - Ventilation -Carrelage 4 offres reçues	RAGOT - LE THEIL SUR HUISNE entreprises non retenues : CHALLIER - BRETONCELLES AMBIANCE CONFORT - SEES LEDRU - NOGENT-LE-ROTROU	6 982,00 € 13 508,50 € 8 826,50 € 10 544,71 €	8 378,40 € 16 210,20 € 10 591,80 € 12 653,65 €
Lot N°4	Electricité -Chauffage 1 seule offre	LEDRU - NOGENT LE ROTROU	11 387,63 €	13 665,16 €
Lot N°5	Peinture 1 seule offre	DELAVALLEE - ST SULPICE SUR RISLE	10 093,50 €	12 112,20 €
	TOTAL		40 124,13 €	48 148,96 €

M. ROCCA, Conseiller municipal, précise qu'il s'étonne que M. LHERAULT, Conseiller municipal, fasse partie de la Commission d'Appel d'Offres, alors même que sa société sous-traite avec l'entreprise RAGOT. Madame le Maire indique qu'elle a demandé expressément à M. LHERAULT de ne pas participer au travail de la commission, ainsi l'avis porté auprès du Conseil a été déterminé en toute transparence.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes d'engagement avec :

- l'entreprise SMA, dont l'offre est la mieux-disante, pour un montant de 11 661 € HT, soit 13 993.20 € TTC pour le lot n°2 : Menuiseries – Plâtrerie,
- l'entrepris RAGOT, dont l'offre est la mieux-disante, pour un montant de 6 982 € HT, soit 8 378.40 € TTC pour le lot n° 3 Plomberie-Ventilation-Carrelage,
- l'entreprise LEDRU, dont l'offre est la mieux-disante, pour un montant de 11 387.63 € HT, soit 13 665.16 € TTC pour le lot n° 4 Electricité-Chauffage,
- l'entreprise DELAVALLEE, dont l'offre est la mieux-disante, pour un montant de 10 093.50 € HT, soit 12 112.20 € TTC pour le lot n° 5 Peinture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 2 voix contre et 54 voix pour :

- de retenir les offres proposées par la commission,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes d'engagement ainsi qu'éventuellement les actes de sous-traitance.

- Travaux de sécurité dans les établissements scolaires : demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

Par courrier en date du 14 septembre 2016, la Préfecture de l'Orne fait savoir que dans le cadre de la menace terroriste qui pèse sur le pays, il a été décidé une enveloppe exceptionnelle des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour la mise en sécurité des établissements scolaires.

Ces crédits sont mis à disposition des collectivités territoriales pour permettre la réalisation de travaux urgents de sécurisation indispensables à la mise en œuvre des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS). Ils peuvent atteindre 80 % du coût hors taxe de la dépense.

M. TRUILLET fait savoir que pour la réalisation de ces travaux qui consistent à installer une alarme de confinement radio sans fil avec diffuseur sonore et visuel et un système de contrôle des accès, un devis a été proposé par la société ASGO du Mans (72) pour les trois sites :

- Ecole de La Taille, commune déléguée du Theil-sur-Huisne	10 364.90 €
- Ecole de la commune déléguée de La Rouge	9 363.91 €
- Ecole de la commune déléguée de Mâle	9 559.90 €
<i>TOTAL HT</i>	29 288.71 €
<i>TVA</i>	5 857.74 €
<i>TOTAL TTC</i>	35 146.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à présenter une demande de subvention au titre du FIPDR 2016, selon le plan de financement qui suit :

• FIPDR demandée (80 %)	23 430.97 €
• Fonds propres	5 857.74 €
• Total HT	29 288.71 €
• TVA 20 %	5 857.74 €
• Total TTC	35 146.45 €

Les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement du Budget Primitif 2016.

En réponse à la remarque de M. DUBOIS, il a été indiqué que les mêmes contraintes en matière de sécurité et de contrôle des accès s'appliquaient au collège géré par le Conseil Départemental de l'Orne : Madame le Maire propose d'interpeller les conseillers départementaux sur le sujet.

Finances :

M. THIROUARD, Adjoint, prend ensuite la parole pour la présentation de ce point.

- Attribution des subventions aux coopératives scolaires des écoles de Mâle et La Rouge - Décision modificative n° 5 sur le budget primitif 2016

M. THIROUARD fait savoir que chaque année, le SIVOS de Mâle/La Rouge versait une subvention aux coopératives scolaires des écoles de Mâle et de La Rouge à hauteur de 630 € chacune.

Afin de ne pas les pénaliser et en attendant l'harmonisation du vote des crédits scolaires au prochain budget primitif, il est proposé au Conseil de verser 630 € à chaque coopérative pour les dépenses scolaires facultatives, comme cela était d'usage avant la création de la commune nouvelle.

Cette attribution nécessite de modifier par décision modificative le budget primitif 2016 de la commune.

Les membres du Conseil Municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention :

- de 630 € à la coopérative scolaire de l'école de Mâle
- de 630 € à la coopérative scolaire de l'école de La Rouge.

Oùï cet exposé, il propose donc les transferts de crédits qui suivent :

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	Recettes
Article 022 – dépenses imprévues	- 1 260 €	
Article 6574 – subvention associations	+ 1 260 €	
	-----	-----
TOTAL	0 €	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les transferts de crédits énoncés ci-dessus.

Mme SEVRIN demande s'il est vraiment opportun d'accorder des subventions supplémentaires en pleine période de restriction budgétaire. M. THIROUARD précise qu'il s'agit de régulariser une pratique existante et non d'en créer une nouvelle, conformément aux règles que le Conseil s'étati fixé, à savoir le maintien des crédits existants pour les écoles en 2016.

Voirie :

- Installation d'un abribus pour l'arrêt de transport scolaire de la commune déléguée de Saint-Agnan-sur-Erre : demande de subvention au titre du Fonds d'Action Locale (FAL)

M. TRUILLET fait savoir que des travaux doivent être entrepris pour sécuriser l'un des arrêts de transport scolaire situé près de la salle polyvalente dans le bourg de la commune déléguée de Saint-Agnan-sur-Erre (création d'une dalle béton et installation d'un abribus, signalisation).

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'Action Locale (FAL) à hauteur de 50 % maximum des dépenses HT et a été estimée à 1 921.40 €, soit 2 305.68 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de réaliser cette opération au cours de l'année 2016,
- autorise Madame le Maire à présenter une demande de subvention au titre du F.A.L auprès du Conseil Départemental de l'Orne, selon le plan de financement qui suit :
 - F.A.L 960.70 €
 - Fonds propres de la commune 960.70 €
 - Total HT 1 921.40 €
 - TVA 384.28 €
 - **Total TTC 2 305.68 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du Budget Primitif 2016

Affaires générales:

- Consultation relative à la délimitation des territoires de démocratie sanitaire dans la région Normandie

Dans le cadre de la consultation organisée par l'Agence Régionale de Santé de Normandie, les membres ont pris connaissance du projet de délimitation des territoires de démocratie sanitaire dans la région Normandie. Un avis favorable est donné à ce schéma : toutefois, un courrier sera adressé à l'Agence Régionale de Santé, pour lui rappeler la préoccupation du Conseil Municipal quant au maintien d'une offre de soins satisfaisante sur le territoire communal.

- Modification du contrat d'assurances VILLASSUR auprès de GROUPAMA suite à l'intégration de la commune déléguée de Gémages à compter du 1^{er} octobre 2016

Madame le Maire rappelle qu'en début d'année les contrats d'assurances détenus par les communes historiques auprès de GROUPAMA (toutes sauf Gémages) ont été regroupés en un seul permettant ainsi une économie non négligeable. Seule la commune déléguée de Gémages détenait un contrat arrivant à échéance le 1^{er} octobre 2016 auprès d'une autre compagnie.

Les formalités de résiliation ayant été accomplies, elle propose d'inclure cette dernière au contrat GROUPAMA à compter de cette même date. La cotisation annuelle toutes taxes comprises passerait donc de 15 563 € à 16 481 €, soit une augmentation de 918 €. A titre informatif, si l'on compare cette somme à la cotisation demandée en 2015 pour Gémages, cela représente une économie de 1 072 €.

Après avoir pris connaissance du projet de contrat d'assurance VILLASSUR de GROUPAMA, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant à le signer.

Personnel :

- Gratification d'un stagiaire à l'école de la Taille

Madame le Maire informe les membres que la personne recrutée sur le poste en contrat d'avenir à l'école de la Taille, Mme Pauline DEBRAY n'a pu prendre officiellement ses fonctions que le 5 septembre au lieu du 1^{er} septembre 2016 prévu initialement.

Pour permettre son intégration dès le 1^{er} septembre à l'école de la Taille, il a été mis en place une convention de stage entre la Mission Locale et la commune de Val-au-Perche.

Afin de ne pas pénaliser cette personne qui de fait est venue travailler deux jours plus tôt, il est proposé de rémunérer ce stage en fixant la gratification au taux horaire de 3.60 € brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de verser à Mme Pauline DEBRAY, une gratification de 72 € brut pour le stage accompli du 1^{er} au 2 septembre 2016 à l'école de la Taille.

Questions diverses

- Mme le Maire informe que :
 - la signature de l'acte de vente du terrain appartenant à SCA situé avenue des Loges interviendra le 13 octobre prochain. Le terrain sera nettoyé préalablement.
 - le collège Yves-Montand a adressé ses remerciements suite à l'achat d'un matelas de gymnastique au gymnase.

- Une subvention d'un montant de 4 869.20 € a été notifiée par la Sous-Préfecture de Mortagne-au-Perche au titre de la Dotations des Equipements des Territoires Ruraux pour les travaux d'accessibilité à l'école de la Taille sur la commune déléguée du Theil-sur-Huisne.

- Point sur les dossiers en cours :
 - M. GOULET, Adjoint, fait part de l'état d'avancement des groupes de travail pour la fusion des CDC du Val d'Huisne et du Pays Bellêmeois.
 - M. BUGÉY, Adjoint, fait le point sur les projets :
 - d'implantation d'une surface commerciale,
 - de création d'une station service communale,
 - d'aménagement du bourg de Mâle.
 - M. BLASQUE, Adjoint, fait savoir que :
 - la réception des travaux de sécurisation du carrefour du chemin de Chartrage et de la déviation (RD 107) a eu lieu ce jour. Un éclairage par bornes réfléchissantes sera étudié. Concernant la réduction de la vitesse à 70 km/h sur ce secteur, un courrier sera adressé au Conseil Départemental de l'Orne,
 - afin de rendre le trottoir aux piétons dans la rue de la Pelzinière, une étude devra également être réalisée pour une prévision des travaux en 2017.
 - les travaux de voirie prévus au budget sont en cours de réalisation.
 - M. DUTERTRE, Adjoint, fait savoir que suite à l'assemblée générale de l'UST Tennis, M. Ismaël LECOMTE a été élu président de l'association. Le nombre de licenciés est à la hausse.
Une réunion avec tous les responsables associatifs de la commune est prévue le 10 octobre prochain.
 - M. CHEVALLIER, Conseiller municipal, demande où en est la demande de mise à disposition d'un local communal à l'APE de l'école de la Taille : il est précisé qu'un point doit être fait quant à la mise à disposition des garages aux associations.

- M. THIROUARD, Adjoint, informe les membres qu'en matière de tarification des services municipaux, il conviendra de travailler sur une harmonisation, pour une application en 2017. La commission Finances se réunira pour faire des propositions au Conseil.
 - Mme NOIRAUT, Adjointe, fait le point sur l'avancement du projet d'aménagement de la place des Teilleuls.
 - M. BOURGOIN, Maire délégué de Gémages, demande que soit étudiée la pose de ralentisseurs dans le bourg de Gémages pour réduire la vitesse. La commission voirie se rendra sur place pour étudier cela.
Il a été fait remarquer également que l'élagage le long de la RD 638 n'avait pas été réalisé de même que dans le bourg.
De plus, la procédure en cours depuis l'an passé d'aliénation de chemins ruraux devra être réétudiée par la commission Voirie.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, signale que le nom de la commune déléguée de La Rouge ne figure pas sur les panneaux du quartier de la Gare.
 - M. LHERAULT, Conseiller municipal, demande que la signalétique du cimetière paysager soit améliorée.
 - Mme MAUFAY, Conseillère municipale, signale que la circulation des poids lourds en transit dans l'agglomération theilloise a de nouveau posé problème dernièrement.
 - Suite aux remarques formulées précédemment, la commission voirie se rendra sur les sites pour étudier les aménagements nécessaires. Elle fera le point également sur l'entretien des chemins communaux.
 - M. JOUSSELIN, Conseiller municipal, fait part de son étonnement quant à l'utilisation de désherbant dans le cimetière du Theil : Madame le Maire précise qu'une démarche va être engagée avec les agents des services techniques pour que dans un délai très court, plus aucun désherbant ne soit utilisé.
 - M. MAUFAY, Conseiller municipal, demande où en sont les résultats des fouilles archéologiques entreprises autour de l'église du Theil. Il demande également que la commission cimetière se réunisse prochainement.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 10.
Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,
M. Julien GUY

Le Maire,
Mme Martine GEORGET